



## FICHE STANDARDISEE D'INFORMATION

### Assurance Emprunteur des prêts immobiliers

#### Les caractéristiques à respecter pour chaque garantie exigée par la Banque de Nouvelle Calédonie

Conformément à la réglementation, si vous souhaitez proposer un autre contrat d'assurance emprunteur, il devra offrir des garanties au moins équivalentes au contrat Groupe proposé par la Banque de Nouvelle Calédonie et décrites ci-dessous. Dans le cas contraire, le contrat d'assurance proposé pourra être refusé.

	CRITÈRES SPÉCIFIQUES	QUOTITÉ EXIGÉE (*)
Garantie décès, le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture des sports amateurs pratiqués par l'emprunteur à la date de souscription</li> <li>- Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier : à titre personnel, à titre professionnel ou humanitaire</li> <li>- Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt</li> </ul>	100,00 %
Garantie PTIA, le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture des sports amateurs pratiqués par l'emprunteur à la date de souscription</li> <li>- Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier : à titre personnel, à titre professionnel ou humanitaire</li> <li>- Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt</li> <li>- Couverture de la garantie PTIA pendant toute la durée du prêt</li> </ul>	100,00 %
Garantie incapacité temporaire totale, le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture des sports amateurs pratiqués par l'emprunteur à la date de souscription</li> <li>- Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier : à titre personnel, à titre professionnel ou humanitaire</li> <li>- Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt</li> <li>- Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier</li> <li>- Délai de franchise &lt;= 90 jours</li> <li>- Pour une personne en activité, évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre</li> <li>- Couverture des inactifs au moment du sinistre (taux de prise en charge entre 50 et 100%)</li> <li>- Couverture des affections dorsales avec conditions d'intervention chirurgicale</li> <li>- Couverture des affections psychiatriques avec conditions d'hospitalisation de 10 jours et plus</li> </ul>	100,00 %
Garantie invalidité permanente totale, le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture des sports amateurs pratiqués par l'emprunteur à la date de souscription</li> <li>- Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier : à titre personnel, à titre professionnel ou humanitaire</li> <li>- Couverture de la garantie pendant toute la durée du prêt</li> <li>- Évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre</li> <li>- Couverture des affections dorsales avec conditions d'intervention chirurgicale</li> <li>- Couverture des affections psychiatriques avec conditions d'hospitalisation de 10 jours et plus</li> </ul>	100,00 %
Garantie invalidité permanente partielle, le cas échéant		
Garantie perte d'emploi, le cas échéant		

(\*) La quotité exigée mentionnée ci-dessus s'entend par prêt et non par candidat à l'assurance.